

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**ABONNEMENT.**

Saumur :

Un an... 30 fr.

Six mois... 18

Trois mois... 10

Poste :

Un an... 32 fr.

Six mois... 18

Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez M. L. BOUTIER, Libraire, Place de la Bourne, 33.

A PARIS, chez M. HAVES-LAFFITE et Co, Place de la Bourne, 8.

Annouces, la ligne... 20 c.

Reclames... 30

Faits divers... 75

**RÉSERVES SONT-FAITES**

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

SAUMUR, 2 Novembre 1878.

**Élections Sénatoriales de Maine-et-Loire.**

**CANDIDATS du COMITÉ CONSERVATEUR**

Général Marquis D'ANDIGNÉ,

Achille JOUBERT,

Baron LE GUAY,

*Sénateurs sortants.*

**Chronique générale.**

**LA TRIPLE ALLIANCE.**

Il y a quelques jours, l'Observer, journal anglais, publiait une nouvelle à sensation qui, au premier abord, était accueillie avec incrédulité, mais qui, depuis, a été reproduite par plusieurs journaux étrangers, entre autres par la Fanfulla. Il prétendait qu'un accord se préparait entre l'Angleterre, l'Autriche et la France en vue des nouvelles complications qui naissent en Orient. La Fanfulla, en annonçant ce bruit, ajoutait que l'Italie se joindrait probablement à la triple alliance.

Nous ne savons trop ce qu'il y a de vrai dans cette nouvelle peut-être prématurée. Nous espérons même que notre gouvernement n'a pris aucun engagement de nature à nous compromettre et à nous faire perdre le bénéfice de notre neutralité, d'autant que rien n'est moins certain jusqu'ici que cette alliance.

La Presse de Vienne déclare déjà que cette entente annoncée par l'Observer et la Fanfulla se rapporte « plutôt à des combinaisons qu'à des faits réels ». Cette feuille ajoute même que « la démarche faite par l'Angleterre à Saint-Petersbourg en vue d'obtenir des éclaircissements concernant la portée des récents mouvements des trou-

pes russes en Roumélie n'est due qu'à l'initiative du gouvernement britannique, qui a agi tout à fait isolément en cette circonstance. »

La triple alliance est donc loin d'être un fait accompli.

De plus, il ne faut pas oublier qu'il y a quelques temps, des démarches ont été tentées par l'Allemagne dans le but d'établir un concert des puissances pour l'exécution du traité de Berlin, et à ce moment l'Allemagne s'est heurtée aux résistances de l'Angleterre. Le dissentiment venait, croyons-nous, de ce que les uns voulaient agir près de la Russie, et les autres près de la Porte. Il en est peut-être de même aujourd'hui.

Nous croyons donc, jusqu'à preuve contraire, que la triple alliance annoncée par l'Observer est une nouvelle prématurée. Il y a eu évidemment des pourparlers, il y a encore peut-être chaque jour des échanges de vues ; mais la Presse de Vienne, doit être dans le vrai quand elle déclare que tout se borne « à des combinaisons plutôt qu'à des faits réels », et que si l'Angleterre s'est adressée à Saint-Petersbourg, « elle a agi tout à fait isolément. »

**On lit dans l'Assemblée nationale :**

« Les complications extérieures prennent les développements que la politique machiavélique du prince de Bismark avait si bien préparés dans la trêve de Berlin, qu'il présentait comme un traité de paix, et que nous avons justement appelée à cette époque un nid à puces. »

« L'hiver va bientôt peut-être suspendre presque partout les opérations militaires ; mais l'on verra se développer de plus en plus les intentions et les préparatifs d'hostilités. »

« Le fameux traité de Berlin n'aura été qu'un temps d'arrêt dans le conflit oriental, et il n'aura guère servi qu'à étendre le champ de la lutte pour le printemps prochain. »

On affirme que le Maréchal-Président aurait fait, tout récemment, une déclaration en ce sens que, jusqu'à l'expiration de son mandat, il ne céderait point sur l'amnistie, sous quelque forme qu'elle fût présentée.

**LES PROJETS DE M. BARDOUX.**

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Un député qui n'est point de nos amis a affirmé hier, dans une réunion qui n'était point politique, que M. Bardoux avait conçu l'idée de demander à la Chambre la suppression absolue de toutes les associations religieuses vouées à l'enseignement pour les deux sexes, qui entretiendraient, suivant le grand maître de l'université, des éléments de discord politique qu'il faut à tout prix faire cesser, pour établir la République de l'avenir sur des bases solides. »

« Nous ferons remarquer que le député de qui nous tenons ce renseignement est un des amis politiques de M. Bardoux, en même temps qu'il est un de ses anciens disciples de collège avec lequel il a toujours eu des relations très-intimes. »

On affirme que M. Dufaure ainsi que le général Borel se seraient exprimés d'une manière assez vive, en présence du Maréchal, sur la dépêche de M. de Marcère aux préfets, à propos des contumax de la Commune. M. le ministre de l'intérieur, qui était aussi présent, fit une réponse qui satisfait tout le monde.

Le 30 octobre, M. Léon Gambetta a accompli sa quarantième année, étant né à Cahors le 30 octobre 1838.

Lors de sa dictature de 1870, après s'être fait nommer ministre de l'intérieur et ministre de la guerre, M. Gambetta était donc à peine âgé de 32 ans.

Plusieurs journaux affirment que M. Edmond About est à la recherche d'une circonscription électorale pour pouvoir y poser sa candidature.

Le discours prononcé à l'occasion du couronnement de la rosière n'aurait été qu'un prétexte pour tâter le terrain à Puteaux.

**LES SOUSCRIPTEURS DE LA LOTERIE NATIONALE**

qui s'attendaient à gagner prochainement le gros lot doivent ajourner leurs espérances, dit la Patrie.

Il avait été tout d'abord question de tirer cette loterie en novembre, puis en décembre ; mais aujourd'hui l'administration reconnaît qu'elle a à se heurter contre une difficulté matérielle qu'elle ne peut résoudre qu'avec du temps.

Il est indispensable, en effet, de cataloguer avec le plus grand soin les lots achetés par la commission ou offerts par les exposants.

Quelque activité que l'on y mette, l'opération durera au moins deux mois. Ajoutez-y le temps d'évaluer ces lots, de les diviser en dix séries, cela nous mène forcément au milieu de janvier.

Les intéressés ne pourront donc même pas recevoir les lots gagnés pour leurs étrennes !

Le nombre des mécontents, parmi les lauréats de l'Exposition, s'accroît tous les jours.

L'administration s'attendait bien à se voir refuser quelques-uns de ses brevets, mais elle commence à s'inquiéter de tant de retours. En effet, plusieurs médailles d'argent ont été renvoyées ; les médailles de bronze, surtout, reviennent en grand nombre au siège de la direction générale de l'Exposition ; que va-t-on faire de tout ce bronze ? On pourrait en élever une statue à M. Krantz.

Autres sujets de mécontentement. Dans la classe ouvrière (nous parlons de la classe

**Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

**LA PUPILLE DE SALOMON**

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE (CAMILLE DE CÉRANS)

(Suite.)

Il n'osa poursuivre et Christine reprit :

— Soyez bête, ami si cher et si tendre, vous avez bien compris mon cœur. Il accueillera, soyez-en sûr, comme un legs sacré, ces œuvres où vous avez cherché à mettre quelque chose de vous-même...

— Lève-toi, ma fille, voici Rosa, dit l'artiste en serrant Christine dans ses bras. Surtout ne va pas lui révéler ce qui est convenu entre nous.

— Ne craignez rien, eut-elle à peine le temps de répondre.

M<sup>lle</sup> Lebrun entra.

— Je vous cherchais dans votre chambre, dit-

elle à M<sup>lle</sup> de Kemper, je croyais vous y avoir laissé.

— Madame...

— C'est bon. Lisez ce billet que vous envoie M<sup>lle</sup> Montferrier. On demande une réponse.

Christine brisa le cachet protecteur et lut tout bas :

« Je ne vous ai pas vue depuis longtemps, je veux vous parler sans témoins. Ne vous impressionnez pas, car il ne s'agit pas, hélas ! de ce qui vous touche le plus. Me présenter chez vous serait inutile, le temps vous manque pour vous rendre près de moi. Pouvez-vous venir ce soir, à sept heures, à la chapelle des Jésuites ? J'y serai. Après l'office, je vous attendrai près du bénitier et vous reconduirai chez vous. »

M<sup>lle</sup> de Kemper réfléchit un moment, puis dit à la servante :

— Veuillez répondre que j'y irai.

— Vous irez où ? demanda M<sup>lle</sup> Lebrun.

— A l'église, ce soir.

— Ce sera vous, maintenant, qui veillerez mon beau-frère. Je suis fatiguée, je le déclare.

— Soyez tranquille, Madame, je serai de retour, se hâta de répondre Christine, heureuse de se voir rendre enfin cette place qu'elle n'aurait pas voulu quitter et que Rosa, maintenant, pouvait lui laisser occuper sans inquiétude.

Quelques heures plus tard, la jeune fille se pros-

ternait dans la chapelle des fils de saint Ignace et commençait à répandre son cœur aux pieds de Celui qui a dit : « Venez à moi quand vous êtes accablés. »

C'était le jour où l'Église fête le glorieux archange qui triompha du chef des réprouvés. Les fidèles remplissaient l'enceinte, des chants de victoire saluaient le Prince de la milice céleste, des nuages d'encens annonçaient la présence de la divine hostie.

Au fond d'un des angles de la chapelle, Alice Montferrier priait avec ferveur. Dans l'effusion de son cœur aimant, elle recommandait à Dieu le bonheur de ceux qui l'entouraient, et sur lesquels, pour la plupart, elle avait à verser des larmes.

Tout à coup, le silence se fit. Un religieux venait de paraître dans la chaire.

Alice reconnut le Père Bernard, le recteur de la maison. Il commença à développer, dans des paroles grandes et sévères, les causes de la chute de l'ange rebelle. Puis, soudain, comme si cette pensée saisissait son cœur et l'emportait :

— Ah ! s'écria-t-il en levant vers le ciel des yeux baignés de larmes, l'archange sublime a péché, et Dieu l'a immédiatement jeté dans l'éternel abîme. L'homme chétif est tombé à son tour, et voilà qu'il peut espérer encore ; il lui reste, à lui, un Sauveur !...

Alors, dans ce langage que la terre n'apprend

pas et qui doit être la première éloquence d'un apôtre, il rappela les tendresses divines poursuivant l'homme jusqu'à sa dernière heure, se faisant toujours plus profondes que sa misère, l'arrachant à lui-même à force d'amour ! Miséricordes ineffables que ne peut sonder même l'âme qui les épuise !...

Cachée sous son voile, Alice pleurait doucement. Sa vie pure n'avait pas à se réfugier dans ces ressources suprêmes de la charité divine ; pourtant, elle se sentait heureuse à la pensée de ces mystères de grâce, et longtemps, longtemps, elle savoura les paroles qu'elle venait d'écouter.

Elle se leva enfin. La foule achevait de s'écouler ; la chapelle était presque déserte.

— Christine doit m'attendre, pensa la jeune femme.

Elle se dirigea vers le bénitier.

Dissimulée à demi dans le fond de l'arcade voisine, une masse noire était immobile, roulée sur elle-même, échappant à la clarté des lampes qui venait mourir dans l'ombre d'un pilier. Alice fit un mouvement en arrière, puis, dominant cette impression instinctive, elle s'approcha du bénitier et trempa ses doigts dans l'eau sainte.

A ce moment, la masse noire s'ébranla, une main en sortit qui se tendit vers Alice et la saisit par son manteau. La jeune femme éprouva une frayeur telle qu'elle faillit jeter un cri. Sa main

La Pupille de Salomon, en vente à Saumur, chez DIZÉ, Libraire, rue Saint-Jean, et chez MILON, Libraire, rue d'Orléans, n° 18, à Paris.

qui travaille), on critique fort le gouvernement républicain de n'avoir pu découvrir un seul ouvrier assez méritant pour être décoré. Si nous ne nous trompons, en 1867, des ouvriers avaient reçu la distinction que les patrons seuls obtiennent aujourd'hui.

Le maréchal de Mac-Mahon est allé chasser lundi à Compiègne avec le prince de Galles. Un aide de camp de S. A. R., les deux fils du Maréchal, le général marquis d'Abzac, le général comte de Villeneuve, le comte Hallez-Claparède étaient au nombre des chasseurs.

4,400 pièces de gibier ont été abattues. C'est le prince de Galles qui a été le roi de la chasse.

### Etranger.

ALLEMAGNE. — On a beaucoup remarqué le langage des journaux militaires de Berlin, qui recommandent la construction de nouvelles forteresses sur les frontières belge et hollandaise, et ils ajoutent que, dans les guerres futures, on ne pourra pas toujours compter sur la neutralité de ces Etats.

ESPAGNE. — On connaît les rapports bienveillants qu'entretiennent depuis quelque temps le duc de Madrid et la mère du roi Alphonse. Ces sentiments expliquent la lettre suivante, que don Carlos vient d'adresser à sa tante :

« Ma chère tante Isabelle,

» Bien que Marguerite l'ait écrit hier, je veux le faire moi-même, pour te féliciter de ce que le bon Dieu a délivré ton fils Alphonse de la mort, que la Révolution méditait de lui donner. Cela prouve que la démagogie, en haine du principe monarchique, ne s'arrête devant aucun moyen, dans le but qu'elle poursuit d'anéantir aussi bien les princes qui la combattent de front, que ceux qu'elle-même a mis sur le trône, et qui sont obligés, peut-être malgré eux, d'être ses esclaves.

» Je comprends ton anxiété de mère dans ces moments, et je voudrais que mes paroles apportassent quelque consolation à ton cœur.

» Tu sais combien t'aime ton affectionné neveu,

» CARLOS. »

— Juan-Oliva Moncasi est marié et père d'une fillette en bas âge. La physionomie du régicide ne révèle rien, ni talent, ni vivacité, ni passions, rien ! Sa taille est régulière, plutôt grande que petite. Barbe noire. Cheveux coupés ras.

Moncasi est venu à Madrid expressément, a-t-on dit, pour commettre son crime. Mais comme il était sans ressources, on ne peut douter qu'il ait reçu de l'argent pour exécuter la mission qui lui était donnée par son parti, et Moncasi s'est mis en route aussitôt.

crispée essaya d'arracher son vêtement. Mais, avant qu'elle n'eut le temps, l'homme qui le tenait ainsi avança la tête, un rayon de lumière l'éclaira et il dit :

— M<sup>me</sup> Montferrier !

— James Stroom ! murmura Alice cessant de lutter, mais sentant le sol trembler sous ses pas. Que me voulez-vous ? Laissez-moi.

Sans avoir l'air d'entendre, le vieillard continua d'une voix creuse :

— Est-ce que le prêtre n'a pas menti ? Est-ce que c'est vrai que Dieu pardonne tous les crimes ? La frayeur d'Alice redoubla.

— Laissez-moi donc, répéta-t-elle.

— Je le savais bien ! dit-il en se rejetant dans le coin sombre.

— Vous saviez quoi ? demanda la jeune femme sentant que sa terreur venait en aide à un désespoir. Vous saviez quoi donc, malheureux ?

Et, par un violent effort, elle se pencha vers lui.

— Écoutez-moi, James Stroom, dit-elle, je réponds à votre question. Le prêtre a dit la vérité, Dieu pardonne tout, tout, entendez-vous bien, excepté de douter de sa bonté.

Un gémissement lui prouva que le matelot avait entendu.

— James, sortez de là, commanda Alice, venez vous asseoir sur cette chaise.

A ce moment, une main se posa sur le bras de

D'après ce qu'il a déclaré, paraît-il, il n'a fait part de son projet à personne de sa famille et de son entourage. Il a lu dans les journaux espagnols et français les procès des deux coupables qui, récemment, ont voulu assassiner l'empereur d'Allemagne.

ANGLETERRE. — Grand émoi dans les cercles anglicans purs, écrit-on de Londres. Le prince et la princesse de Galles sont montés en ballon un dimanche ! Aussi ces associations intolérantes ont-elles résolu d'adresser à l'héritier de la couronne une respectueuse remontrance. Les clergymen sont scandalisés. On se souvient qu'il y a quelques mois la reine voulut traverser en bac la rivière Lée (Ecosse), et, après avoir essuyé les refus d'un très-grand nombre de bateliers, trouva avec la plus grande difficulté un homme qui consentit à passer la royale et auguste voyageuse. Le lendemain, le clergé d'Ecosse présentait à Sa Majesté une pétition, la suppliant de choisir un autre jour que le « Sabbath day » pour ses excursions.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Saumur.

Par décret du 21 octobre 1878, M. Moreau de Bellaing, capitaine de cavalerie hors cadres, instructeur à l'École de cavalerie, est nommé capitaine au 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, en garnison à Angers, en remplacement de M. O'Kelly, mis en non activité pour infirmités temporaires.

MM. Célestin Gallé, de Turquant, et Eugène Ricou, d'Allonnes, élèves de l'Institution Saint-Louis de Saumur, ont subi avec succès leurs examens et ont obtenu le diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire spécial.

Jeudi soir, vers 5 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré, rue du Temple, n° 9, dans un appartement au second, servant de cuisine. La locataire, après avoir fait une friture, avait placé sa poêle toute rouge contre une cloison de planches fort ancienne et recouverte de peinture, puis s'était retirée.

En un instant, toute la boiserie a été en feu ; fort heureusement, des voisins s'en sont aperçus et ont donné l'éveil. Grâce à la promptitude des secours, cet incendie a été promptement arrêté.

Les pertes s'élèvent à 500 fr. environ.

Théâtre de Saumur. — Nous rappelons la brillante représentation d'opéra qui aura lieu après-demain lundi, et dans laquelle nous entendrons M<sup>lle</sup> Nau, M. Leroy, premier ténor, M. Delbecchi, le nouveau baryton, M. Sureau, première basse, M. Descamps et M<sup>lle</sup> Thibault.

Saint-Hilaire-Saint-Florent. — Mercredi soir, vers 8 heures, le feu s'est déclaré à

Saint-Florent, dans les magasins de chanvres et cordages de M. Saumureau, cordier. En quelques instants, des secours énergiques ont été organisés, et en moins d'une heure on était complètement maître du feu. Cependant, les pertes sont assez considérables : elles s'élèvent à 44,000 fr. environ pour le bâtiment, assuré à la compagnie d'Assurances mutuelles du Mans, et à 45,000 francs pour perte de chanvre et instruments de cordier. Ces derniers sont couverts par la compagnie la Providence.

La cause de l'incendie est inconnue.

Allonnes. — Le lendemain 31 octobre, à Allonnes, un autre incendie éclatait dans une grange appartenant à M. Moreau, Mathurin.

Le feu a été circonscrit dans son foyer primitif, mais la grange avec tous les fourrages qu'elle contenait et les instruments aratoires a été entièrement consumée. La perte s'élève à 4,850 fr. environ.

Ce sinistre paraît devoir être attribué à la fermentation des fourrages, ou à l'imprudence d'un enfant de cinq ans.

#### LAVAL.

On lit dans l'Indépendant :

« Nous annonçons hier, mais sous forme dubitative, qu'un sinistre financier venait de se déclarer à Laval. Ce sinistre est aujourd'hui malheureusement confirmé. Il plonge dans la désolation un grand nombre de familles dont la fortune se trouve, dit-on, très-gravement compromise.

» M. Chapillon, qui gérait à Laval l'établissement connu sous le nom de : *Comptoir financier*, a été déclaré ce matin en état de faillite.

» Les scellés viennent d'être apposés à son domicile par M. le juge de paix du canton ouest de Laval.

» M. Mazure, demeurant rue de l'Hôtel-de-Ville, 26, a été nommé syndic de la faillite.

» M. Chapillon a pris la fuite samedi dernier avec sa femme et ses enfants.

» On assure qu'il laisse un déficit énorme.

On lit dans la Sarthe, du Mans :

« Un déraillement, dont les conséquences n'ont pas, du reste, été bien graves, a eu lieu mardi matin sur la ligne de Tours, entre Arnage et Le Mans.

» Le train mixte, qui part de Tours à 4 h. 23 du matin, et qui doit arriver ici à 5 heures, avait, depuis quelques instants, dépassé la gare d'Arnage, lorsqu'une vache égarée sur la voie vint se jeter entre la locomotive et le fourgon.

» Elle fut naturellement broyée, mais le fourgon dérailla. Le mécanicien s'en aperçut aussitôt et il put arrêter sa machine.

» Trois voyageurs seulement étaient dans le train. Deux d'entre eux sont venus au Mans en se promenant ; le troisième attendit l'arrivée de la machine de secours, qui l'amena à destination. »

je le ferai avertir. Il croit ce James triste et souffrant : maintenant, moi, je le sais coupable. La parole qu'il m'a dite toute à l'heure ne peut être que le cri du remords.

— Comme vous tremblez ! répéta Christine.

— J'ai eu si peur ! Laissons cela, voilà qui est fini, parlons de vous plutôt et marchons un peu rapidement.

Elles ramenèrent autour d'elles leurs manteaux qu'agitait un vent d'automne déjà froid, et se serrant l'une contre l'autre, elles prirent le chemin de la rue de Briord.

— Comment est votre pauvre ami ? demanda Alice.

— De plus mal en plus mal. Priez pour nous deux.

— Je n'ai pas osé me présenter chez vous. De telles heures ne doivent pas être troublées.

— Oh ! vous !...

— Non, il aurait voulu s'efforcer de me parler et je sais qu'il ne peut le faire impunément. Puis je voulais vous voir seule, Christine. Je ne vous cache pas que je m'inquiète cruellement de votre position. A-t-il songé à mettre ses affaires en ordre ?

— Oui, c'est chose achevée d'aujourd'hui.

— Ah ! tant mieux ! car je ne doute pas qu'il ne vous ait avantagé de beaucoup.

(A suivre.)

#### NANTES.

On lit dans l'Espérance du peuple :

« La police de notre ville a opéré, lundi, une importante capture.

» Dimanche dernier, un individu pénétrait furtivement dans une maison de la rue Sarrazin, et s'appretait à entrer dans une chambre, lorsqu'il fut surpris par une locataire de la maison. Questionné, il répondit qu'il attendait une femme qu'il désignait, en disant : elle ne doit pas être loin, sa clef est à la porte. La locataire lui ayant fait observer que ce n'était pas là la clef de la femme qu'il demandait, il prit aussitôt la fuite.

» Lundi il revint dans la même maison, mais il avait eu soin de faire couper sa barbe pour ne pas être reconnu. Il fut encore surpris au moment où il cherchait à crocheter une porte. Les cris : au voleur ! poussés aussitôt, attirèrent l'attention d'un agent de police qui loge dans la même rue, mais le malfaiteur s'était enfui. Le sergent de ville se mit à sa poursuite et le vit entrer dans une maison du quai des Tanneurs. Après quelques recherches on le découvrit dans le grenier.

» On a trouvé en sa possession diverses fausses clefs.

» Cet individu est un ouvrier cordonnier nommé Torreix, âgé de 28 ans, né à Bordeaux et demeurant avec sa sœur, à Nantes, rue Kléber.

» Une perquisition faite à son domicile a amené la découverte d'un grand nombre de bijoux et autres objets de provenance douteuse.

» Torreix serait, dit-on, l'auteur de nombreux vols commis dans divers quartiers de la ville. Une bague en or qu'il portait au doigt a été reconnue.

» La sœur de cet homme a été également arrêtée. »

Un assassinat a été commis, dimanche dernier, dans une ferme des environs de Bourgneuf (Loire-Inférieure). Un jeune soldat nommé Prin, venu chez lui en permission, alla voir tous ses amis, et, entr'autres, une jeune domestique de ferme, courtisée par un nommé Hervé. Celui-ci, extrêmement jaloux, résolut de tuer son rival. Dimanche soir, il entra à la ferme avec un fusil et tira sur Prin qui, atteint à la tête, tomba foudroyé. La jeune fille fut blessée à l'œil par un grain de plomb.

Hervé a été arrêté.

#### LA ROCHE-SUR-YON.

Vol à l'américaine. — Le jour de la Foire de La Roche-sur-Yon, le sieur Chopin, Français, âgé de 46 ans, métayer au village de la Mourrie, commune de Poiroux, canton de Talmont (Vendée), se trouvant, vers 4 heures 1/2 du soir, sur le champ-de-foire au bétail, s'adressa à un étranger que sa mise lui faisait prendre pour un marchand de bœufs, et le pria de vouloir bien lui échanger un billet de 500 fr.

Celui-ci lui répondit, en lui faisant voir un billet de 4,000 fr., qu'il n'en avait que de cette somme ; puis, peu d'instants après, il revint en souriant lui dire que pour lui rendre service il allait le lui changer quand même ; il entra alors avec Chopin à l'auberge de la Boule-d'Or et lui paya une chopine, et là, en échange de son billet, il lui donna 400 fr. en or et un billet de 400 fr.

En sortant ensemble de l'auberge, ils trouvèrent un second étranger, bien mis, contrefaisant l'Anglais, qui manifestait le désir de se faire conduire à la gare, moyennant une somme de 40 fr. pour chacun, somme qu'il remit immédiatement à Chopin et au soi-disant marchand de bœufs, qui joua, dès lors, le rôle d'interprète.

Arrivé à la gare, l'Anglais fit semblant de s'assurer de l'heure du départ d'un train quelconque, puis il dit qu'il avait trois heures à se promener avec ses nouveaux amis, et il leur remit de nouveau 40 fr., que le marchand de bœufs partagea avec Chopin, ce qui lui faisait 45 fr.

Ils parcoururent tous les trois, pendant quelques centaines de mètres, la route d'Aizenay ; entrant alors dans un champ planté d'arbres, le prétendu Anglais dit à ses compagnons qu'ayant l'intention de rentrer en ville pour aller dans un mauvais lieu, il voulait, de crainte d'y être volé, enfouir au pied d'un arbre la plus forte partie de la somme dont il était porteur ; il les pria de vouloir bien faire le guet, afin que personne ne pût les apercevoir ; après quoi, rentrant en ville, il remit au marchand de bœufs un louis de

60 fr. en or pour aller acheter des cigares. Ce dernier revint aussitôt avec les cigares et dit à l'Anglais qu'il n'avait pas voulu, pour si peu, changer les 50 fr.; l'Anglais lui répondit qu'il lui en faisait cadeau. Ayant accompli son but, ils continuèrent leur promenade.

Ils étaient arrivés près du cimetière, quand Chopin refusa d'aller plus loin, disant qu'il avait encore des affaires à traiter à la foire. Sur cette déclaration, l'Anglais dit: « Vous pouvez nous quitter; mais, avant votre départ, il faut que vous alliez chercher la somme que vous m'avez vu chercher comme cautionnement, vous me donnez votre bourse jusqu'à votre retour, la somme que vous allez chercher est beaucoup plus forte que celle que vous possédez ».

Chopin eut la pensée et l'imprudence de remettre à l'Anglais sa bourse dans laquelle se trouvaient 120 fr. en or, deux billets de 100 fr. chacun, une pièce de 10 fr., deux pièces de 5 fr. en argent et une en or, plus une pièce d'un franc et quelques peu de monnaie; soit en tout 647 fr. et quelques sous. L'Anglais et le marchand de bœufs lui donnèrent rendez-vous sur la place Napoléon, où il devait soi-disant les retrouver. Arrivé au pied de l'arbre, Chopin n'y trouva rien, pas plus qu'il ne trouva l'Anglais et le marchand de bœufs sur la place Napoléon, lieu du rendez-vous. Il s'aperçut alors qu'il avait été la victime d'adroits filous, et il alla faire sa déclaration à la gendarmerie.

Ce genre de vol — dit à l'américaine — a été signalé maintes et maintes fois: il est essayé fréquemment sur nos marchés et champs-de-foire, et, malgré les avis de tous genres, il se trouve presque toujours de malheureuses dupes pour s'y laisser prendre.

#### SALLE DU CIRQUE, A ANGERS.

Dimanche 3 novembre, à 4 h. 1/2, inauguration solennelle des Concerts populaires. Concert extraordinaire, sous la direction de M. Th. Dubois, Benjamin Godard, E. Guiraud, Victorin Joncières, et avec le concours de M. Lewita, pianiste et Leroy, ténor.

1. Ouverture de Fernand Cortez de Spontini, conduit par M. Gustave Lelong. — 2. Concerto pour piano avec orchestre. Allegro. Scherzo. Adagio. Finale. Conduit par l'auteur, M. B. Godard. Le solo de piano par M. Lewita. — 3. Scènes symphoniques. Paysage. Intermède. Fête. Conduit par l'auteur, M. Th. Dubois. — 4. Ouverture de Diabelli. Invocation chantée par M. Leroy. Marche du Dernier jour de Pompéi. Conduit par l'auteur, M. Victorin Joncières. — 5. Suite d'orchestre. — Prélude. Intermède. Andante. Carnaval. Conduit par l'auteur, M. E. Guiraud.

#### Faits divers.

Une adjudication assez originale aura lieu, à Paris, le 4 novembre prochain.

Il s'agit de toutes les fournitures à faire à l'hôtel des Invalides pour une période de trois années.

Le marché comprend les denrées et les objets les plus divers: 450,000 kilogrammes de viande, des médicaments, des jambons de bois, des lunettes et... des perruques et des toupets.

Bien que nous soyons dans un siècle où l'on ne manque pas de toupet, nous ignorions encore que l'on en commandât à la douzaine.

Un joli début dans la vie! Le 25 août dernier, M. Robert de Leslerps, de Beauvais (Haute-Vienne), se jetait à la tête d'un cheval emporté et arrachait son cavalier à une mort certaine, avec un sang-froid et un courage extraordinaires.

L'auteur de cette belle action n'a que quinze ans. C'est assurément le plus jeune sauveteur de France.

Nous applaudissons, dit le Figaro, à la médaille honorifique que vient de lui décerner le ministre de l'intérieur, et nous félicitons le père du jeune héros, M. de Leslerps, qui fut, aux dernières élections, le candidat du parti conservateur de la première circonscription de la Haute-Vienne.

L'arrestation de Barré. — La police vient enfin d'arrêter Barré, le complice de ce Per-

rot qui a assassiné son grand-père et sa grand-mère, les époux Moreau, à Saint-Cyrles-Colens (Yonne). Barré se cachait, depuis plus de quinze jours, sous un faux nom, dans un garni du quartier de la Maison-Blanche. La piste de ce dangereux criminel avait été découverte lundi soir; mardi, entre quatre et cinq heures du matin, l'assassin était conduit à la préfecture de police.

Il a tout avoué, mais en attribuant à Perrot l'idée première du crime.

C'est Barré qui a saisi à la gorge la pauvre vieille grand-mère, tandis que Perrot terrassait l'aïeul et cherchait à l'étrangler.

Barré n'a pas dix-neuf ans, c'est cependant un des plus sinistres coquins qu'on ait interrogés à la préfecture. Il a raconté toutes les circonstances de ce double assassinat avec un horrible sang-froid. On a dû le transférer à Auxerre.

Un nouveau Croquemitaine. — On vient d'écrire à la prison de Louhans (Saône-et-Loire) un singulier couple.

Le mari est un nommé Moucaud, âgé de cinquante-six ans; la femme a trente-sept ans, et se nomme Caroline Guenuchot, c'est la troisième épouse de Moucaud, qu'on pourrait appeler le Croquemitaine et le Barbe-Bleue de la Chapelle-Saint-Sauveur (canton de Pierre).

Il a eu, de ses trois femmes, treize ou quatorze enfants, dont cinq de la dernière; il en reste deux en tout. Moucaud est accusé de les avoir fait disparaître, ou tout au moins celui venu au monde il y a huit jours; il reconnaît, du reste, l'avoir étranglé dans la nuit qui a suivi le baptême du pauvre petit. Mais il prétend que sa femme en a empoisonné deux auparavant; elle, soutient que c'est son mari. La justice informe et obtiendra sans doute des aveux plus complets au sujet des autres enfants et peut-être... sur la mort des deux premières compagnes de Moucaud.

On vient de découvrir, dans le monde de la réaction chez les insectes, un nouvel être destructeur. Celui-ci, qui a été observé en Russie, s'attaque aux racines du seigle et du froment et n'est pas détruit par le froid.

Cet insecte, qui cause aux agriculteurs de Saratof autant de dommages que le phylloxera en cause en France ou le doryphora en Amérique, est un petit ver d'une couleur vert-pré, qui se meut avec une très-grande lenteur, mais qui est doué d'une voracité étonnante. Sur 1,000 hectares de terrain, dans le gouvernement de Saratof, les semences d'hiver ont déjà été détruites.

La publicité des annonces. — Voici une statistique intéressante fournie par l'Anglo-American Times sur la publicité en Amérique:

Le chiffre total dépensé en annonces s'élève à 40,500,000 fr., dont le Herald touche la plus grosse part, environ 10 millions, soit 30,000 fr. par jour. Cette somme est inférieure à celle que reçoit le Times, de Londres. Le second journal comme importance sous le rapport des annonces, est le Stants Zeitung, qui reçoit environ 9 millions, puis le New-York Times, avec un chiffre de 7,300,000 fr. Il est reconnu qu'aucune feuille touche moins de 500,000 fr.

Les feuilles hebdomadaires ne perçoivent que 2,500,000 fr.; mais il faut remarquer que ces feuilles ne sont que des abrégés des feuilles périodiques dont elles sont des réimpressions, et que le prix des annonces est très-élevé pour éviter l'encombrement aux dépens de la feuille principale.

Maintenant il est intéressant de montrer quelle est la source qui alimente ces produits.

M. Stewart dépense annuellement 2,500,000 fr. en avis; lord Taylor, 1,115,000 fr.; M. Babbitt, 1,115,000 fr.; Robert Bonner, 1,000,000 de fr.; Arnold et Constable, 872,000 fr., et le fameux Barnum dépense annuellement plus de deux millions de francs pour ses annonces.

On peut remarquer que les personnes connues comme les plus riches sont celles qui ont le plus dépensé en annonces.

Dans la seule ville de New-York, il se dépense annuellement 25,000,000 de francs en annonces.

Nos industriels trouveront dans les lignes qui précèdent l'explication de la prospérité commerciale de quelques pays étrangers et les moyens de combattre l'anémie commerciale dont on se plaint en France.

Ces énormes sommes consacrées à la publicité leur donneront à réfléchir. Quelques-uns chercheront bien à excuser leur abstention en se disant que nos mœurs ne comportent pas de pareils sacrifices; mais d'autres, mieux avisés, plus osés et plus sensés, s'avoueront qu'au lieu de s'en tenir à quelques essais timides ou de se renfermer dans l'indolence, ils feraient mieux d'imiter, dans une mesure raisonnable, l'exemple instructif et lucratif que leur donnent les Américains et les Anglais. Il n'y a qu'en France où l'annonce soit si peu pratiquée, si peu comprise.

Se venger est une douce chose; mais se venger avec esprit est une double satisfaction.

Le train de Versailles allait partir; M. M... monte dans un compartiment de première classe son cigare à la bouche.

Mais à peine est-il assis, qu'il aperçoit en face de lui une dame d'un âge respectable. Comme il est homme de bonne compagnie, avant même que la dame ait eu le temps de dire un mot, M. M... commence le mouvement de lancer son cigare par la portière.

Au même instant, la vieille dame se récrie contre le fumeur:

— On ne monte pas avec un cigare; il faut être bien mal élevé pour emposter ainsi un compartiment quand il y a une dame!

— Mon Dieu! madame, fait M. M..., avec une exquise politesse, vous avez vu mon mouvement, j'allais jeter mon cigare; d'ailleurs, je vous laisse le compartiment, je me retire.

M. M... sort en effet et monte au-dessus, aux places en plein air.

A peine installé sur la banquette, il avise assis à son côté un individu horriblement sale, dépenaillé, souillé de boue, chaussé de grosses bottes qui avaient un peu marché partout et répandant autour de lui une odeur intolérable.

— Mon ami, lui demande M. M..., avez-vous souvent voyagé en première?

— Jamais, fit l'homme.

— Eh bien! j'ai là un billet de première classe qui va être perdu, voulez-vous en profiter? Je vais vous indiquer mon compartiment.

Et aussitôt, descendant avec l'homme aux grosses bottes, il l'installe dans le compartiment où se trouvait la bargeuse petite vieille.

Au même instant, la locomotive se mettait en route, et c'était un train direct. (Figaro.)

Un jeune viveur a une première affaire; il va trouver son maître d'armes, et lui demande une leçon de terrain.

Après quelques minutes d'exercice, le professeur s'arrête et dit à son élève:

— Vous n'y êtes pas... vous êtes mou... Voyons! tirez sur moi comme si j'étais votre plus grand ennemi.

— Mais je n'en veux pas du tout à mon adversaire... Je n'ai pas d'ennemi, en somme.

— Il faut cependant que vous y mettiez de la vigueur... Voyons! figurez-vous que vous êtes en face d'un créancier!

A ce mot, le jeune homme se précipite sur son professeur et lui casse son fleuret en pleine poitrine.

#### UN REMÈDE A BON MARCHÉ.

Chacun sait combien, d'ordinaire, les rhumes, bronchites et autres affections de ce genre, sont tenaces, longs à guérir, et ce qu'il faut employer de tisanes, sirops et autres médicaments pour y arriver. De plus, personne n'ignore qu'un rhume négligé finit souvent par dégénérer en bronchite quand il ne se transforme pas en phthisie pulmonaire.

De nombreuses expériences viennent de prouver que le goudron de Norwège, bien pur et convenablement préparé, a une efficacité que l'on pourrait presque dire merveilleuse pour guérir rapidement les maladies en question. Le Goudron ne peut pas se prendre tel quel, à cause de son goût désagréable et de sa nature visqueuse. Un pharmacien de Paris, M. Guyot, a imaginé de le renfermer dans de petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule ordinaire. Rien de plus facile à avaler; la capsule se dissout et le goudron agit rapidement.

Deux ou trois capsules de Goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et à guérir la phthisie déjà bien déclarée: dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque façon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de Goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs. Ces capsules, du reste, se trouvent dans la plupart des pharmacies.

Sous ce titre piquant: Pommes des Voisines! Jules Klein publie une nouvelle et irrésistible valse qui obtient à Paris un incontestable succès. Toutes les

qualités mélodiques de l'auteur des valse célèbres Fraises au Champagne, Cuir de Russie, Lèvres de Feu, Patte de Velours, Larmes de Crocodile, Cerises Pompadour, Mlle Printemps, Pazza d'Amore, sont condensées dans cette œuvre ravissante qui sera certainement la grande fureur de l'hiver.

Les autres créations de Jules Klein: Cœur d'Ar-tichaut, Peau de Satin, Truite aux Perles, Tête de Linotte, polkas, « France Adorée! » marche nationale, « Radis Roses, » mazurka, et J. Klein-Quadrille, continuent à faire les délices de nos salons et de nos concerts.

Quand nous aurons recommandé à nos lectrices Petits Soupers, bouquet de valse cueilli par Jules Klein dans son parler constellé de fleurs mélodiques, nous leur aurons signalé le répertoire en vogue de la saison musicale.

Prix de chaque œuvre. — Piano seul: 2 fr. 50 c.; à 4 m., 3 fr.; Quadrille: 2 fr.; Mélodies (Rayons Perdus, Barcarole, Soupir et Baiser): 1 fr. 70 c.; Valse chantées (Fraises au Champagne, Pazza, Larmes de Crocodile, Cerises Pompadour): 2 fr. 50 c. Envoi franco contre timbres-poste adressés à COLOMBIER, Editeur, 6, rue Vivienne, à Paris.

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 4 novembre 1878.

#### LA TRAVIATA (VIOLETTA)

Opéra en 4 actes, paroles françaises de Ed. Duprez, musique de VERDI.

Les principaux rôles seront joués par M<sup>lle</sup> Marguerite Nau, M<sup>lle</sup> Thibault, MM. Leroy, Delbecchi, Descamps et Letellier.

#### LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, paroles de Scribe et Mélesville, musique d'ADAM.

Les principaux rôles seront joués par MM. Sureau, Descamps et M<sup>lle</sup> Thibault.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

#### EMISSION PUBLIQUE

de 6,000 Actions de 500 fr.

DE LA

#### SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Constituée le 28 Août 1876 conformément à la loi

Capital social: 6,000,000 de fr.

SIÈGE SOCIAL, 18, RUE DE LA CHAUSSEE-D'ANTIN, A PARIS.

#### CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Versement en souscrivant..... 100 fr.  
A la répartition (du 10 au 15 novembre) 300 »  
Du 10 au 15 décembre, en échange du titre définitif..... 300 »  
700 fr.

Cet établissement de crédit, fondé en 1872, a été transformé en 1876 en Société anonyme au capital de trois millions, et, par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 19 juillet 1878, ce capital a été porté à six millions et motive l'émission actuelle.

La prime de 200 fr. sur ces titres fait partie intégrale des bénéfices de la Société.

Les 6,000 premières actions sont cotées officiellement à la Bourse et les formalités nécessaires seront remplies, pour que l'admission à la cote des actions de la présente émission ait lieu après leur libération.

Les dividendes, jusqu'à ce jour, ont été de 60 fr. PAR AN et par action, payés les 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> août, soit plus de HUIT ET DEMI POUR CENT, sans compter les réserves.

Un coupon de 30 fr. sera détaché le 1<sup>er</sup> février 1879.

Les cours cotés officiellement pendant le mois d'octobre ont dépassé 720 fr.

#### LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Jeudi 7 Novembre 1878

A LA

#### SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Les coupons à échéance de janvier et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement, SANS COMMISSION NI COURTAGE.

Les Souscriptions envoyées avant le 7 novembre seront irréductibles.

Les actions provenant de la Souscription publique seront soumises à une réduction proportionnelle.

Le JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS du 27 octobre, contenant des renseignements sur l'émission, est envoyé franco sur demande adressée, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

#### SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

#### REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées,

et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesse, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la

marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 79.834 : M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65.314.

Vervaat, le 28 mars 1866.

Monsieur. — Dieu soit béni! votre Revalés-cière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalés-cière m'a rendu la santé.

A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Bauge, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>lle</sup> BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON-BUREAU, 65, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACQUET, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup>, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.	11 — 20 — —	10 h. 30 m. matin.	4 — 36 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 — —	9 — 7 — —	11 — 41 — —

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
8 h. 50 m. matin.	10 — 45 — —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
12 — 45 — soir.	6 — 15 — —	7 — 59 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> GOULPEAU, notaire, et de M<sup>e</sup> TIREAU, avoué, aux Sables-d'Olonne.

**VENTE**

PAR SUITE DE DÉCÈS,

En l'étude dudit M<sup>e</sup> GOULPEAU,

**Le 23 novembre 1878, à midi.**

1° D'UN GRAND HOTEL, aux Sables-d'Olonne, connu sous le nom de **Grand Hôtel de la Plage**, comprenant quarante-cinq chambres à coucher, salons, salles à manger, cuisine, remises, écuries.

Mise à prix. 150,000 fr.

Cet hôtel est situé sur le Remblai, au centre des bains de mer, en face de la plage.

2° UN AUTRE HOTEL, nouvellement agrandi et restauré, et comprenant vingt-quatre chambres à coucher, salons, salles à manger, cuisines, etc.

Mise à prix. 70,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> GOULPEAU, notaire, ou à M<sup>e</sup> TIREAU, avoué poursuivant.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

1° CLOS DE VIGNE, à la Moulière, de 52 ares 50 centiares;

2° MORCEAU DE VIGNE, aux Champceaux, de 52 ares 24 centiares; Le tout commune de Distré.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (546)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**PROPRIÉTÉ**

Au Pont-Foucharde, commune de Bagneux,

Comprenant maison, hangar, écurie, greniers, cour et jardin, de 23 ares 14 centiares.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (347)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

1° MAISON, à Saumur, place de Nantilly, n° 2;

2° MAISON, à la Roue-Rouge, commune de Bagneux, joignant la levée de Saint-Florent;

3° PRÉS, au même canton, des deux côtés de la levée; autres PRÉS à Bagneux;

4° VIGNES, au Vau-Langlais.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD.

**A VENDRE**

A LOUER

PRÉSENTMENT,

**OU A ARRENTER**

**UNE GRANDE ET BELLE MAISON**

Située à Doué, rue de Cholet,

Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y attenants; superficie, 22 ares.

Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture.

S'adresser à M. GRELEPOIS-GAMICHON, rue des Fontaines. (119)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

1° Vingt-six ares de jardin et une maison, à Briacé;

2° Onze ares de terre et bois, au même canton, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (548)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, près le Champ-de-Foire, rue Fardeau, n° 23;

**COUR ET JARDIN.**

S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

BELLE MAISON, servitudes, cours et jardin, à Saumur, quartier de Nantilly;

TRÈS-BELLE CAVE séparée, même quartier;

JOLIE PROPRIÉTÉ, à la Croix-Cassée, commune de Villebernier.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Au château de Brézé,

Le dimanche 3 novembre 1878, à deux heures après midi,

**BEAUX PEUPLIERS ET PIEDS DE CHÊNES**

Dépendant de la terre de Brézé,

ET LES

**COUPES DE BOIS TAILLIS**

Ci-après désignés.

1° La coupe des Potirons, contenant 10 hectares 79 ares, plus 36 pieds de chênes et châtaigniers, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.

2° La coupe de la Posse-de-Bournée, divisée en quatre lots :

1<sup>er</sup> lot, contenant environ 3 hectares 50 ares, plus 60 pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.

2<sup>e</sup> lot, contenant environ 3 hectares 50 ares, plus 47 pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.

3<sup>e</sup> lot, contenant environ 3 hectares 50 ares, plus 47 pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.

4<sup>e</sup> lot, contenant environ 3 hectares 30 ares, plus 43 pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.

3° Quatre-vingt-quatorze pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés au Pont-de-la-Rivière.

4° Quarante-cinq pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés à la Chaussée-d'Asnières.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, au garde de la terre de Brézé, et, pour traiter le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (504)

Etudes de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur, et de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier, à Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

Le mardi 5 novembre 1878, à une heure,

Au domicile du sieur Thermet, demeurant à Saumur, route de Varrains,

Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Mobilier divers, tels que : tables, chaises, armoire, garde-manger, table de nuit, guéridons, cuisinière en fonte, pendule, balances;

Batterie de cuisine, linge, vestiaire, vaisselle, outils divers;

Autres articles de ménage et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (549)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

BEL APPARTEMENT AU 1<sup>er</sup> ETAGE

Quatre pièces, cour, cave, etc.,

Rue Royale, n° 63,

S'adresser à M. BARRIN-MORICET.

M. FAUVEL, rue Beaurepaire, à Saumur, demande un apprenti pour le blanc. (503)

**INVITATION**

Pour la participation aux grands

**TIRAGES D'ARGENT**

Concessionnés et garantis par l'Etat.

Dans l'espace de six mois, et en sept classes, sortiront, en tout, 42,600 gains, représentant la somme d'à peu près 10 millions de francs.

Dans le cas le plus heureux, le plus grand gain s'élèvera à

**Francs 468,750**

1 prime à Francs...	312,500
1 <sup>er</sup> prix	156,250
1 <sup>er</sup> »	100,000
1 <sup>er</sup> »	75,000
1 <sup>er</sup> »	62,500
1 <sup>er</sup> »	50,000
1 <sup>er</sup> »	45,000
3 <sup>e</sup> »	37,500
1 <sup>er</sup> »	31,250
6 <sup>e</sup> »	25,000
6 <sup>e</sup> »	18,750
1 <sup>er</sup> »	15,000
24 <sup>e</sup> »	12,500

etc., etc.

Pour le premier tirage des gains, nous expédions des lots originaux entiers à F. 7,50 contre remise du montant en billets de banque, timbres-poste ou par mandat poste.

Chaque participant recevra de nous ponctuellement des lots originaux, munis des armes de l'Etat, ainsi que le plan officiel, donnant tous les renseignements.

L'expédition des listes officielles de gains et le paiement des gains s'effectuera sans retard, après le tirage.

Prière de s'adresser directement et avant le

**15 novembre**

A MM. VALENTIN et C<sup>ie</sup>, banque et change, 65, Bleichen, à Hambourg (ville libre). (332)

**A VENDRE**

VIN BLANC NOUVEAU, DOUX, 80 francs la barrique, droits et fût compris.

S'adresser chez M. C. Yvon père, rue du Roi-René, à Saumur.

**A VENDRE**

DEUX BEAUX ET BONS CHIENS, chassant toutes espèces de gibier.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

UN CHIEN ANGLAIS, pur sang, âgé d'un an.

S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE un jeune homme,** de 15 à 16 ans, désirant apprendre le commerce.

S'adresser au bureau du journal.

18, rue Beaurepaire, Saumur.

**L. LE BRAS**

BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE :

1° De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs, — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2° De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3° L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4° De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5° De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6° De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7° De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8° Service de chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

**MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES**

**LÉPICIER, successeur de GILLET**

Rue des Arènes, 18, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.

**PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.**

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont

**M. LÉPICIER est le représentant à Angers.**

**GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.**

**UN VÊTEMENT COMPLET POUR RIEN**

est offert en prime aux acheteurs de chaque semaine par voie de tirage et quel que soit son prix.

ADRIEN CREMIEUX, 86, r. Richelieu, PARIS Succursale le

NE PAS oublier que la Maison est au 86, rue Richelieu.

35

35

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.